

Commune de SAINT CLAIR SUR L'ELLE
Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2016

Le 15 juin 2016

L'an deux mille seize, le quinze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Annick JOUFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absent excusé: M. Pascal MERLIN

Date des convocations : 6 juin 2016

Date d'affichage : 22 juin 2016

Mme Fabienne LENOËL remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Pascal MERLIN, 3^{ème} adjoint de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire, pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire demande à ce que les subventions soient votées par ligne. En effet, plusieurs conseillers sont membres de bureau dans une association. Il est donc demandé à Madame Françoise LOQUET, Présidente de l'Association des Cheveux Blancs, à Madame Thérèse LANGE, secrétaire de l'Association des Cheveux Blancs, à Monsieur François VERGNE, membre de l'Union des Commerçants et Artisans de St Clair sur l'Elle, à Monsieur Johanny LALANNE et Madame Magali BAZIRE, membres du Comité des Fêtes de St Clair sur l'Elle, de sortir de la salle au moment du vote relatif à leur association.

Les subventions versées pour l'année 2016 aux associations et organismes divers sont ainsi fixées :

Subventions imputées à l'article 6574 du budget communal

- Club Créatif de St Clair sur l'Elle	120,00 €
- Comité des Fêtes de St Clair sur l'Elle	250,00 €
- Interassociations	300,00 €
- Club de l'Amitié de St Clair sur l'Elle	200,00 €

- Association des Anciens Combattants de St Clair sur l'Elle	300,00 €
- Association des Cheveux Blancs de St Clair sur l'Elle	3 200,00 €
	<hr/>
Total :	4 370,00 €

De plus, en dédommagement d'une ou deux locations de salle des fêtes et à hauteur maximum du montant indiqué pour l'année et sur présentation du titre de paiement de cette location avant le 1^{er} décembre de l'année en cours, une subvention sera versée à l'association suivante :

- Comité des Fêtes de St Clair sur l'Elle	400,00 €
	<hr/>
Total :	400,00 €

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge l'achat de 2 banderoles à hauteur de 312 € TTC concernant le grand départ du Tour de France et l'exposition qui aura lieu à la mairie les 25 et 26 juin 2016.

Madame le Maire rappelle que les subventions versées aux associations sportives ayant des activités sur la commune sont de la compétence de Saint-Lô Agglo. Les montants pour 2016 ont été votés :

- Floragym : 360 €
- Football Club de l'Elle : 1692 €
- Hand Ball Club de l'Elle : 1536 €
- Judo-Club : 3360 €
- Volley-Club : 3069 €
- Vélo Club Loisirs : 100 €

PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE

Le Conseil Municipal décide de reconduire sa participation en 2016 au fonds d'aide aux jeunes en difficulté à raison de 0,23 € par habitant, soit sur la base de 938 habitants, la somme de 215.74 €.

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Après avoir entendu les conditions d'attribution du fond de solidarité pour le logement, le Conseil Municipal décide de fixer sa participation pour 2016 à ce fond à raison de 0,30 € par habitant, soit sur la base de 938 habitants, la somme de 281.40 €.

ATTRIBUTION DU MARCHE FAUCHAGE-ELAGAGE

Afin de procéder au fauchage élagage des voies communales et chemins ruraux de la commune (4.901 km), un courrier avec cahier des charges a été envoyé à cinq entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'offre de l'entreprise DECAEN de Cerisy la Forêt pour un montant de 196 € HT du km soit 960.60 € HT pour 4.901 Km.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Selon le cahier des charges, un 1^{er} passage est prévu entre le 1^{er} mai et le 30 juin et le 2nd passage est attendu entre le 1^{er} septembre et le 30 octobre.

MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ SPS ET CONTROLES TECHNIQUES

Madame le Maire rappelle le déroulement de la procédure suivie pour le choix du bureau SPS (Sécurité et Protection de la Santé) et contrôles techniques pour la construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé.

➤ Par délibération du 2 mai 2016, le Conseil Municipal a décidé de lancer le marché SPS et contrôles techniques.

➤ Des courriers ont été envoyés à 6 entreprises.

➤ 5 plis pour la mission SPS et 4 plis pour le contrôle technique ont été remis dans les délais. Après analyse par l'architecte, les offres des candidats ont été jugées conformes.

Il est rappelé le critère de jugement des offres :

- 65 % pour la valeur technique
- 35 % pour la valeur financière

Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse effectuée, il a été décidé :

- de retenir pour la mission SPS : l'entreprise Mesnil System' pour un montant de 2495 € HT
- de retenir pour le contrôle technique : l'entreprise Socotec pour un montant de 5670 € HT
- d'autoriser Madame le Maire à signer les contrats ainsi que tout document afférent au dossier.

Les plans de la Maison Pluridisciplinaire de Santé sont actuellement travaillés par l'architecte, les professionnels de santé et les élus. Le permis devrait être déposé en septembre.

URBANISME : PROJET DE LOTISSEMENT

A ce jour, il ne reste au cœur du bourg que quelques parcelles à vendre pour la construction.

Compte-tenu des orientations d'aménagement et de programmation du PLU et de l'opportunité d'achat des terrains de OAP n°1-la rousserie, le Conseil Municipal décide d'envisager un projet de lotissement rue des chênes.

Une estimation du service des Domaines a été demandée.

Madame le Maire souhaite que la commission urbanisme se réunisse pour étudier ce projet en tenant compte des expériences récentes (lotissement le Clos Normand notamment).

La commune doit-elle construire des logements sociaux pour personnes âgées qui sont beaucoup demandés ?

LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE : CONVENTION AVEC SAINT-LÔ AGGLO

Un système de location de vélos à assistance électrique est mis en place par Saint-Lô Agglo dans 10 points de location repartis au sein de l'agglomération (Agneaux, Baudre, La Barre de Semilly, la Meauffe, St Georges Montcocq, Saint Clair sur l'Elle, Saint-Lô (office du tourisme, centre social Mersier et Hôtel de ville) et Tessy-Bocage).

2 vélos électriques sont proposés à Saint Clair sur l'Elle que l'on peut louer à la journée, au week-end, à la semaine, au mois, au trimestre ou à l'année. De 7.50 € la journée à 357 € l'année, les tarifs se veulent attractifs. Des réductions sont de plus applicables aux porteurs de la carte kiosk et aux titulaires d'un abonnement mensuel, trimestriel ou annuel TER ou TUSA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition pour la location de vélos à assistance électrique avec Saint-Lô Agglo.

A ce jour, les 2 vélos électriques, en dépôt à la mairie de St Clair sur l'Elle depuis le 1^{er} juin 2016, ont été loués pour un trimestre. Les personnes intéressées par une location peuvent se faire connaître en mairie.

TARIFS COMPLEMENTAIRES POUR LA LOCATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal adopte un tarif complémentaire de participation aux frais de fonctionnement de la grande salle de la Maison des Associations :

Participation aux frais pour les particuliers et organismes privés

➤ **Réception après obsèques** : 50 € + 35 € si ménage nécessaire

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Président du Conseil Départemental** :

○ **Collège** : Madame le Maire fait part que le Président du Conseil Départemental, Monsieur Philippe BAS, s'est déplacé avec Christine Lebacheley et Jean-Claude Braud, conseillers départementaux, au collège de St Clair sur l'Elle pour rencontrer les élèves qui ont créé une mini-entreprise en début d'année scolaire. Tyrebelt, nom de cette mini-entreprise, a fabriqué des ceintures à partir de pneus de vélo.

○ **Maison de retraite** : Madame le Maire fait part que le Président du Conseil Départemental, Monsieur Philippe BAS, s'est déplacé ensuite à la maison de retraite pour remettre les maillots du Tour de France qui compléteront la décoration de la maison de retraite.

- **Inondations** : suite aux orages du 10 mai, des habitations ont été inondées route de la Meauffe. Un dossier a été remis en mairie par les habitants afin que celui-ci soit remis au Conseil Départemental pour éviter de nouveaux faits du même type.

Par ailleurs, ont été également signalés des problèmes d'eaux pluviales rue de la libération et impasse du val. Ces points vont être revus avec Saint-Lô Agglo.

- **Lapins de garenne** : Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de capture des lapins de garenne rue des chênes au niveau du terrain de la Maison de retraite. 21 lapins ont été capturés et réinstallés dans un lieu de chasse. Il a été demandé à la maison de nettoyer le terrain en friche. La société de chasse va continuer de surveiller cette zone.

- **Logements de fonction du collège** : Madame le maire fait part que les 2 logements du collège (un F4 et un F5) sont vacants. Pour tous renseignements, s'adresser au collège.

- **Dates à retenir** :

- Inauguration du centre sportif de l'Elle et de la pose de la 1^{ère} pierre des vestiaires au stade Cédric LEPLEY : le 17 septembre (à confirmer par Saint-Lô Agglo).
- Elections présidentielles : les dimanches 23 avril et 7 mai 2017
- Elections Législatives : les dimanches 11 et 18 juin 2017

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.